

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou (départ à 21h33), Frédéric Henriot, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Ariane Wachthausen (jusqu'à 21h16)	Pouvoir à David Ros
Théo Lazuech	Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Hervé Dole	Pouvoir à Frédéric Henriot
Marie-Pierre Digard (jusqu'à 21h11)	Pouvoir à Didier Missenard
Elisabeth De Lavergne (jusqu'à 20h39)	Pouvoir à Michèle Viala
Caroline Danhiez-Caillot	Pouvoir à Louis Leroy
Anne-Charlotte Benichou (départ à 21h33)	Pouvoir à Didier Missenard

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 27
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Eliane Sauteron est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-61 – DEFPEC – MODIFICATION DES HORAIRES D'ACCUEIL DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission de la Vie de l'Animation de la Cité du 19 juin 2023,

Considérant que la collectivité souhaite améliorer le taux d'occupation et le taux d'encadrement des multi-accueils de la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les nouveaux horaires d'accueil (7h45 -18h30) des multi-accueils de la Commune,

- **Autorise** la modification de tous les documents relatifs au fonctionnement des structures du jeune enfant (règlement de fonctionnement, projet d'établissement, projet social)

- **Décide** l'entrée en vigueur de ces nouveaux horaires à compter du 1^{er} septembre 2023 ou au 1^{er} août 2023 pour les nouveaux contrats entrants.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le 12 8 JUIN 2023
et de la publication le 12 11 JUIN 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

